

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 120

présenté par
M. Saint-Martin, rapporteur

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 13 et 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement proposé par le Conseil d'État consistant à supprimer la présentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement des actions au sein de chaque annexe relative aux programmes budgétaires.